

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 8 juin 2023 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches, Maire.

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Nolwenn BEVAN, Serge LEHERICEY.

Absent : -

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Programme de voirie année 2023,
- Décision modificative du budget assainissement : clôture de la tranche optionnelle branchements privés pour l'extension du réseau à Bretteville,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Thierry LEGRAVEREND est désigné pour remplir cette fonction.

Programme de voirie année 2023

Les devis de l'entreprise Friteau sont étudiés. Le Conseil municipal décide de solliciter d'autres entreprises.

Pour la réfection du chemin de la Moinerie, un courrier sera envoyé à la mairie de Quetteville sur Sienna pour la prise en charge des travaux à 50 % en raison de la mitoyenneté du chemin avec cette commune.

Point sur les travaux

Cimetière : vu la configuration des lieux, le portail coulissant qui était prévu ne sera pas réalisé. Une demande de devis pour un portail à deux battants doit être faite. Un point d'eau sera prévu. La question est posée de faire une clôture tout autour et de faire une étude par un hydrogéologue.

Clôture route des Radins : les travaux réalisés ne sont pas conformes à la demande qui a été faite. Monsieur le Maire prendra contact avec Maître Enguehard.

Classement des chemins ruraux en voies communales : le classement des chemins ruraux en voies communales va être fait.

MAIRIE DE SAUSSEY

Entretien de la commune : le Conseil Municipal revoit les espaces verts à laisser à la charge de l'employé communal.

DELIBERATION N°2023-23 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter une décision modificative de budget principal afin de prévoir le versement d'une subvention d'investissement par la commune au budget annexe assainissement. Cette délibération permettra de solder l'opération pour compte de tiers correspondant à la tranche optionnelle branchements privées de l'extension du réseau d'assainissement collectif de Bretteville.

Budget principal :

DECISION MODIFICATIVE :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<u>Dépenses d'investissement</u> <u>Compte 20415341</u> : Subventions versées - Ets à caractère industriel et commercial, biens mobiliers, matériel et études		2 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT <u>CHAPITRE 204</u> : Subventions d'équipement versées		2 000.00 €
<u>Dépenses d'investissement</u> <u>Compte 231</u> : Immobilisations corporelles en cours	2 000.00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT <u>CHAPITRE 23</u> : Immobilisations en cours	2 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter cette décision modificative du budget principal,
- de fixer la durée d'amortissement de la subvention à un an.

DELIBERATION N°2023-24 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter une décision modificative de budget annexe assainissement afin de prévoir le versement d'une subvention d'investissement par la commune au budget annexe assainissement. Cette délibération permettra de solder l'opération pour compte de tiers correspondant à la tranche optionnelle branchements privées de l'extension du réseau d'assainissement collectif de Bretteville.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Décision modificative :

MAIRIE DE SAUSSEY

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> <u>Article 2315</u> : Installation., matériel et outillage technique		2 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT <u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours		2 000.00 €
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u> <u>Article 45822001</u> : Opération sous mandat n°2001		2 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT <u>Chapitre 45822001</u> : Opération pour compte de tiers		2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter cette décision modificative du budget annexe assainissement.

DELIBERATION N°2023-25 : DEVIS POUR LA REPARATION DE LA STATION D'EPURATION.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la SAUR pour la réparation des événements de la station d'épuration et de réparation de la géomembrane. Le devis s'élève à 8 798,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir le devis de la SAUR pour un montant de 8 798,40 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et à faire les démarches nécessaires pour la déclaration de sinistre à l'assurance pour la réparation de la géomembrane endommagée à l'occasion de l'entretien des alentours de la station.

Dossiers d'urbanisme

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du dépôt d'une demande de permis de construire et de trois demandes de déclaration préalable.

Comptes rendus des réunions

Il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière réunion.

Questions diverses

M. le Maire informe que M. Laquaine de Coutances est chargé de reprendre les travaux d'entretien de l'église suite à la cessation d'activité de Monsieur Perrin.


Il est fait part d'une réclamation concernant l'entretien du chemin des Landes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en 2024. Il sera nécessaire de nommer un agent recenseur.

MAIRIE DE SAUSSEY

TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2023-023	DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-024	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2023-025	DEVIS POUR LA REPARATION DE LA STATION D'EPURATION	1.1	Commande Publique	Marchés publics

Le Maire	Philippe d'Anterroches	
Le Secrétaire de Séance	Thierry LEGRAVEREND	